

Going Home

La newsletter aide au retour de l'ODM et de l'OIM Berne N° 2/12

Editorial de août 2012

Chères lectrices, chers lecteurs,

Il n'a pas fallu longtemps pour trouver le thème de l'édition d'été de la newsletter Going Home lors de sa planification en mai 2012 : 15 ans d'aide au retour. Cependant, l'activité fiévreuse de ces derniers mois aurait presque éclipsé ce jubilé. En effet, un programme d'aide au retour vers la Tunisie a été lancé à la mi-juillet, le premier programme d'aide au retour depuis six ans (page 5).

Le programme d'aide au retour est le résultat des négociations menées entre la Suisse et la Tunisie. Au printemps dernier, les deux délégations ont réitéré qu'elles entendaient renforcer leur collaboration. Lors de sa visite de travail du 11 juin 2012, Madame la conseillère fédérale Sommaruga a signé une déclaration d'intention en vue de l'instauration d'un partenariat migratoire. Le rapport qui figure en page 4 expose les raisons du renforcement de cette collaboration.

Les principaux acteurs opérationnels ont pu célébrer dignement les 15 ans de l'aide au retour lors d'une séance d'information qui s'est déroulée dans des conditions idéales le 7 juin 2012 (lieu de rendez-vous agréable au bord de l'Aare et météo de rêve). Vous en saurez plus sur cet événement en vous rendant à la page 3.

La contribution fournie par une personne exerçant depuis de nombreuses années l'activité de conseillère en vue du retour (page 7) témoigne de l'évolution de l'aide au retour depuis sa création et ouvre des perspectives d'avenir.

La durabilité de l'aide au retour est un thème récurrent. De nombreuses visites de suivi attestent de réussites à court et à moyen terme. Pour autant, comment se présente la situation après plusieurs

années ? Cet été, l'OIM a rendu une nouvelle visite à une personne rentrée en Bosnie-Herzégovine en 2004 (page 9).

Je vous souhaite une agréable lecture.

Beat Perler, chef de la section
Bases du retour et aide au retour

Contenu

1. Thème principal :

15 ans d'aide au retour

- « 3 questions à » l'attaché migratoire au Kosovo – autrefois et aujourd'hui
- Rétrospective 1997-2012
- Photos de l'événement à l'occasion du jubilé du 7 juin 2012 au Schwellenmätteli
- Extrait du discours (non prononcé) lors du jubilé

2. Programmes de pays

- Relations avec la Tunisie dans le domaine migratoire
- Programme d'aide au retour Tunisie
- Programme d'aide au retour Irak

3. Échos des CVR et des CEP

- CVR Berne

4. Aide au retour concrète

- Bosnie-Herzégovine – visite après 8 ans

5. Divers

- Quoi de neuf ?
- Événements



1. Thème principal : 15 ans d'aide au retour

« 3 questions à » l'attaché migratoire au Kosovo – autrefois et aujourd'hui

Andreas Wormser, attaché ODR 2002

Monsieur Wormser, attaché migratoire à Pristina, en quoi consiste votre travail ?

Je m'occupe d'une part de cas d'espèce. J'interviens dans les cas jugés nécessaires par l'ODR en apportant des clarifications avant une décision d'asile respectivement de recours, en particulier sur le caractère raisonnable d'un retour. Dans les cas difficiles, je coordonne les retours avec le MINUK. D'autre part, je participe à l'élaboration des décisions générales et de la pratique de retour vis-à-vis des requérants d'asile issus du Kosovo.

Avez-vous une fonction particulière concernant les minorités, et si oui, que faites-vous ?

Dans bien la moitié des cas auxquels j'ai affaire, il s'agit de ressortissants de minorités ethniques. Ces derniers mois, j'ai participé en outre à la détermination de projets d'aide structurelle qui doivent faciliter la réintégration de minorités. Pour de tels projets, l'ODR tient à disposition de la DDC un budget de Frs 5 millions. Je me suis occupé moi-même de quelques petits projets pour des minorités. Je garde des contacts réguliers avec les représentants des différentes minorités.

La Suisse offre aux personnes rentrées au Kosovo la possibilité de revisiter la Suisse et délivre à cet effet des visas à Pristina. Ce service a-t-il du succès ?

La Suisse est le premier pays et jusqu'à ce jour le seul qui établit des visas au Kosovo. Les retournants peuvent, quand en particulier la sortie du territoire semble assurée, obtenir auprès du bureau de liaison suisse à Pristina un visa pour leur séjour en Suisse.

Sylvain Astier, attaché ODM 2012

Monsieur Astier, en quoi consiste votre travail ?

Je traite les questions migratoires auprès de l'Ambassade de Suisse à Pristina. Je procède par exemple à des clarifications individuelles sur le terrain et ce, sur mandat de l'ODM, du TAF ou des cantons. J'exerce également les fonctions d'instance de contact et de coordination pour la mise en œuvre du partenariat migratoire et de l'accord de réadmission conclus entre la Suisse et le Kosovo.

Les cas que vous traitez concernent-ils spécifiquement des minorités ?

Oui, en particulier les RAE (Roms, Ashkali, Egyptiens). Cette ethnie est particulièrement concernée par la thématique de la migration. Le partenariat migratoire nous amène à gérer des programmes de soutien destinés aux minorités telles que les RAE. Ces programmes sont mis en œuvre par une ONG au Kosovo (Voice of RAE à Gračanica).

La Suisse permet aux personnes qui sont retournées au Kosovo de faire une visite en Suisse et délivre des visas à cet effet à Pristina. Cette offre est-elle une réussite ?

Oui, on peut dire ça comme ça. Les personnes intéressées qui satisfont aux conditions d'entrée en Suisse obtiennent sans problème un visa. Lorsque ces critères ne sont pas remplis (p.ex. en raison de moyens financiers insuffisants ou d'une interdiction d'entrée), la demande de visa est rejetée.

Rétrospective 1997-2012

Thomas Lory, section Bases du retour et aide au retour de l'ODM

Un jubilé offre toujours l'occasion de faire un retour en arrière. En 15 ans, la Confédération et ses partenaires ont soutenu près de 75 000 personnes dans le cadre de leur retour et mis en œuvre des programmes spécifiques dans les 26 pays suivants : Algérie, Afghanistan, Angola, Arménie, Bosnie et Herzégovine, Burkina Faso, Ethiopie, Géorgie, Guinée, Irak, Iran, Kosovo, Libye, Macédoine, Mali,

Maroc, Mauritanie, Monténégro, Nigéria, République démocratique du Congo, Serbie, Sierra Leone, Somalie, Sri Lanka, Tunisie et Turquie. Une liste impressionnante!

Lorsque les premiers efforts ont été déployés dans le domaine de l'aide au retour en 1997, la priorité était de remédier aux effets de la guerre en Bosnie et Herzégovine. Aujourd'hui, 15 ans après, les personnes provenant des pays des Balkans peuvent entrer sans visa en Suisse et les prestations d'aide au retour se limitent au conseil et à l'organisation du départ. Le Kosovo fait (encore) exception à ce principe. La situation pourrait néanmoins changer car des négociations sont là aussi en cours, lesquelles pourraient aboutir sur une exemption de visa.

Le centre de gravité de l'aide au retour s'est donc nettement déplacé. Actuellement, l'accent est mis sur la Tunisie et le reste du continent africain.

L'édition du jubilé de 2007 du Going Home s'était déjà penchée sur la question de savoir si des efforts avaient été entrepris en matière d'aide au retour avant 1997. Suite à cet article, on m'a informé que les activités déployées dans ce domaine par les autorités remontaient à bien plus loin. En effet, le DFJP avait déjà eu recours du temps de la Seconde Guerre mondiale à des instruments qui nous sont aujourd'hui familiers afin d'inciter les personnes à poursuivre leur voyage, par exemple en payant les voyages en bateau vers les Etats-Unis. Après la Seconde Guerre mondiale, les autorités ont encouragé le retour des Russes. Un article du Tages-Anzeiger (« Lieber hier WCs putzen als nach Sibirien », TA, 30 mai 2007) fait allusion à ce phénomène. Le jubilé de cette année m'a également permis de prendre connaissance d'initiatives lancées par la Croix-Rouge suisse à l'échelle cantonale au milieu des années 1980. Il serait intéressant de se pencher de plus près sur ces précurseurs de l'aide au retour, peut être à l'occasion du jubilé des 25 ans en 2022 ?

Photos à l'occasion du jubilé du 7 juin 2012 au Schwellenmätteli



Extrait du discours (non prononcé) lors du jubilé

Section Bases du retour et aide au retour ODM

« L'aide au retour est un instrument efficace et éprouvé de la politique d'asile suisse. L'an passé, plus de 230 personnes sont rentrées chaque mois dans plus de 60 pays de provenance. Les partenaires opérationnels de l'aide au retour contribuent chaque jour grandement à ce que le système de l'aide au retour suisse ne présente que des avantages pour chacun des acteurs concernés (situation gagnant-gagnant ou en anglais : a triple-win-situation):

- *l'intéressé*, d'abord: il profite des prestations de conseils et d'une assistance importante à la réinté-

gration dans son pays d'origine. Son retour se déroule de manière autonome et sans contrainte.

- *le pays d'origine*, ensuite: il se montre satisfait car ses ressortissants rentrent au pays avec dignité. L'aide au retour contribue également au développement socio-économique du pays concerné.

- enfin, *le pays de destination* (la Suisse): le retour volontaire d'un requérant d'asile débouté permet d'éviter - à la Confédération, aux cantons et aux communes - les charges administratives et financières entraînées par l'organisation d'un retour sous la contrainte ou par la poursuite du séjour dans l'illégalité. »

2. Programmes de pays

Intensification des relations avec la Tunisie dans le domaine migratoire

Magalie Benoit, Section Etats tiers et Etats de provenance ODM

Visite sur le terrain

Après un vol en direction du sud de la Tunisie, la mission de Mme la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a débuté le dimanche 10 juin 2012, par la visite du Camp de Shousha. Ce camp, situé à la frontière tuniso-libyenne abrite actuellement environ 3000 personnes, - pour la plupart des subsahariens - ayant fui la Libye suite aux événements ayant mené à la chute du Colonel Kadhafi. Parmi eux se trouvent environ 2700 requérants d'asile ayant obtenu le statut de réfugié par le HCR et pour lesquels ce dernier a trouvé des places de relocation (resettlement) dans divers pays européens ainsi qu'en l'Australie et aux USA. On compte également à Shousha environ 300 requérants d'asile déboutés par le HCR tenus, à terme, de quitter le camp. Pour ces derniers, la Suisse a mis en place, par l'intermédiaire du HCR et de l'OIM, un programme d'aide au retour volontaire et de soutien à la réintégration dans leur pays d'origine (soit principalement le Tchad, le Soudan, le Nigéria,

la Côte d'Ivoire, le Mali, la Gambie, le Ghana, le Liberia). Ce programme se compose de 3 phases, soit le conseil, le transit et finalement la réintégration (paiement d'une aide individuelle de USD 700 par personne).

La délégation a ensuite visité l'école Bir Lahmar, dans le village de Tataouine. Cette école est l'une des bénéficiaires d'un projet de la Direction du développement et de la coopération (DDC) visant à la réhabilitation de six écoles publiques, dans une région ayant particulièrement souffert de la guerre civile en Libye et des déplacements de populations qui y ont fait suite. Par le biais de ce projet, la Suisse met à disposition des espaces scolaires répondant aux critères de l'enseignement moderne, notamment par l'accès à l'eau potable, l'assainissement des locaux et l'hygiène ainsi que par la création d'espaces récréatifs.

Rencontres ministérielles et signature

La journée du 11 juin 2012 a débuté par une rencontre avec des représentants de la société civile, suivie d'entretiens bilatéraux avec le Ministre de l'Intérieur (Ali Laàryed), le Ministre des droits de l'Homme (Samir Dilou) ainsi que le Ministre de la Justice (Nouredine Bhiri).

Le point central du voyage de Mme la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga était toutefois la rencontre avec le Ministre tunisien des affaires étrangères, M. Rafik Abdesslem. A cette occasion, il a pu être procédé à la signature d'un protocole d'entente concernant l'instauration d'un partenariat migratoire, d'un accord de coopération dans le domaine de la migration ainsi que d'un accord relatif à l'échange de jeunes professionnels.

Le protocole d'entente concernant l'instauration d'un partenariat migratoire vise à approfondir la coopération entre la Suisse et la Tunisie dans le domaine de la migration, à identifier de nouvelles opportunités et à trouver des solutions aux défis de la migration globale. L'accord de coopération en matière de migration ainsi que l'accord relatif à l'échange de jeunes professionnels s'inscrivent également dans ce cadre.

L'accord de coopération en matière de migration encourage et assiste les retours volontaires. La Tunisie s'engage par ailleurs à réadmettre sur son territoire ses ressortissants qui n'ont pas ou plus le droit de séjourner en Suisse et, dans ce but, l'accord fixe des règles concernant la question de l'identification ainsi que les conditions cadres et les détails de la mise en œuvre des retours et du rapatriement (délais, procédure, etc...).

L'accord relatif à l'échange de jeunes professionnels fixe les conditions cadres suivant lesquelles 150 « stagiaires » suisses, respectivement tunisiens, âgés de 18 à 35 ans, pourront se rendre sur le territoire de l'autre pays afin d'y exercer la profession pour laquelle ils ont été formés et ce pour une durée maximale de 12 mois, prolongeable de 6 mois.

Programme d'aide au retour Tunisie

Annika Lenz, OIM Berne

Un nouveau programme d'aide au retour pour des ressortissants tunisiens vivant en Suisse sous la loi sur l'asile et qui souhaitent retourner volontairement en Tunisie a été mis en place depuis mi-juillet. Ces personnes ont la possibilité d'élaborer sur place un projet professionnel. Pour les personnes vulnérables, des solutions individuelles peuvent être trouvées.

De plus, les personnes rentrant au pays auront la possibilité de mettre en place des projets communautaires en collaboration avec des membres de la communauté locale ainsi qu'avec d'autres participants au programme. Cette option a pour but de favoriser le développement local ainsi qu'une réintégration durable des personnes retournant en Tunisie.

Tous les participants au programme auront la possibilité de suivre un business training de plusieurs jours après leur retour au pays, afin d'acquérir des connaissances de base dans la gestion d'un projet professionnel.

Le programme d'aide au retour est mis en œuvre par l'OIM en collaboration étroite avec l'ODM, la DDC ainsi qu'avec le gouvernement tunisien.

Le programme d'aide au retour en Irak – histoire d'une réussite

Fabio Pisanello ODM et Sylvie Heuschmann OIM

En termes de nombres de départs, le programme destiné aux ressortissants irakiens est le plus efficace depuis les deux grands programmes que l'ODM a consacrés à la Bosnie et au Kosovo en 1998 et 2001.

Rétrospective

Lorsque les Américains et leurs alliés sont entrés en Irak en mars 2003 pour renverser Saddam Hussein, les Irakiens ont généralement obtenu une admission provisoire en Suisse. Néanmoins, près de 60 d'entre eux se sont annoncés pour un retour volontaire en Irak au cours de la première moitié de l'année 2003. L'ODM a alors décidé de lancer un programme spécifique. Initialement, les participants recevaient 2000 USD à l'aéroport en Suisse car, à l'époque, l'Irak ne disposait pas de structures permettant un versement contrôlé des prestations d'aide complémentaire.



Trajet d'Amman à Bagdad en 2003

En 2003, il était difficile de voyager en Irak et impossible d'y entrer par voie aérienne. Les personnes souhaitant retourner en Irak devaient voler à destination d'Amman via Francfort. Des convois circulaient ensuite par voie terrestre vers la grande gare routière de Bagdad. Les personnes finissaient alors le voyage vers le Nord de l'Irak en bus. Néanmoins, près de 300 personnes rentrées volontairement en

Going Home

Newsletter aide au retour août 2012

Irak depuis la Suisse ont suivi cet itinéraire pénible. A partir de la mi-2005, les vols de ligne ont repris entre Amman et Bagdad. Erbil, dans le nord de l'Irak, était quant à elle de nouveau accessible par avion à partir de mars 2006. Depuis, environ 85 % des participants au programme embarquent pour Erbil au départ de Zurich ou de Genève via Vienne.

L'ouverture de bureaux de l'OIM à Erbil et Suleymaniya en 2008 a permis de reprendre les versements contrôlés sur place tels que prévus initialement pour tous les programmes suisses d'aide au retour. Au total, 564 projets de réintégration ont été mis en œuvre en Irak entre juillet 2008 et mai 2012.

Déroulement de la réintégration

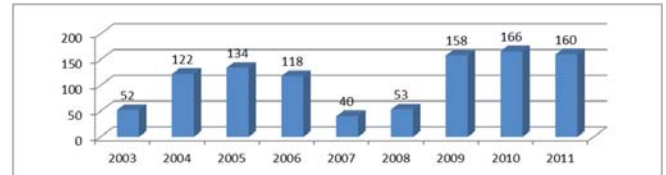


Une fois rentrés en Irak, les participants au programme contactent les bureaux de l'OIM sur place et élaborent un plan de réintégration. La moitié des personnes choisissent un « Job-Placement » : dès que la personne a trouvé un emploi, l'OIM Irak remet un contrat de travail à l'employeur, lequel doit garantir que l'engagement durera au moins un an. L'aide au projet (5000 CHF) est ensuite versée pendant plusieurs mois sous forme de tranches. Elle sert de complément au salaire pendant les premiers mois qui suivent le retour.

L'autre moitié des participants investissent l'aide dans la mise en place de leur propre affaire ou dans une entreprise existante. Outre les petits commerces, les projets agricoles (p.ex. achat de bétail) sont très appréciés.

Statistiques

Depuis 2003, 1050 personnes ont participé au programme (voir graphique).



Depuis 2009, le nombre de départs est stable. Le groupe-cible du programme suisse d'aide au retour en Irak englobe encore près de 3000 personnes : requérants d'asile en cours de procédure, requérants d'asile sous le coup d'une décision de renvoi, personnes admises à titre provisoire et réfugiés reconnus.

Prolongation du programme d'aide au retour Irak

Le programme d'aide au retour en Irak est prolongé de 18 mois à partir du 1er juillet 2012. Des possibilités de formation complémentaires seront également proposées pour un nombre limité de participants. Enfin, il est prévu d'élaborer de nouveaux documents d'information sur le programme.

Le travail de l'OIM Irak

Wria Rashid, OIM Erbil

Le bureau principal de l'OIM pour l'Irak a récemment été transféré d'Amman, en Jordanie, à Erbil dans le nord de l'Irak. Wria Rashid, un collaborateur de l'OIM Erbil, détaille ci-dessous les activités de l'OIM Irak.

Soutien à l'aéroport

Les collaborateurs de l'OIM Erbil soutiennent les personnes qui reviennent volontairement en Irak lors de leur arrivée dans le pays. A cet effet, ils vont chercher les intéressés à l'aéroport, leur versent l'aide initiale et, si besoin, organisent le transport jusqu'à la destination finale. Par ailleurs, l'OIM Erbil note la destination et les coordonnées des participants au programme et leur communique les adresses des bureaux locaux de l'OIM. L'OIM Erbil informe ensuite la représentation de l'OIM située dans le pays européen concerné de l'arrivée des personnes, afin que cette représentation informe ses partenaires.

Going Home

Newsletter aide au retour août 2012



Arrivée d'une famille à Erbil

Entretiens de conseil

Les participants au programme viennent au bureau de l'OIM pour des entretiens de conseil. Ils y reçoivent également des informations détaillées sur toutes les options des programmes de réintégration. Différents documents doivent être remis selon l'activité que la personne souhaite entreprendre pour se réintégrer. En temps normal, plusieurs entretiens de conseil sont nécessaires.



Entretien de conseil auprès de l'OIM Erbil

Mise en œuvre du projet

Dès que l'OIM Erbil a reçu la confirmation du bureau situé dans le pays duquel la personne est revenue et que la division logistique de l'OIM Irak a été consultée, les collaborateurs de l'OIM organisent un rendez-vous auprès du fournisseur ou du commerçant afin d'acheter le matériel nécessaire avec le participant au programme. Lorsqu'il s'agit d'un placement, l'OIM Erbil organise le versement du salaire mensuel.



Achat de biens directement auprès du fournisseur

3. Échos des CVR et des CEP

15 ans d'aide au retour : au cœur de la misère du monde

Joëlle Hediger, CVR Berne

« Mir ist bei Menschen, Format wichtiger als Herkunft, Meinungen, Ideologie oder Lebensgewohnheiten. » J. R. von Salis

Voilà déjà 15 ans que le projet de l'aide au retour a été proposé aux cantons qui ont tous manifesté leur intérêt pour ce concept. Comme toute histoire de vie, la construction de l'aide au retour a toujours été un processus très actif, de mises en application, de modifications, de transformations, d'ajustements, de questionnements, de réflexions, de luttes et d'espoir, vers un idéal : encourager le retour volontaire et consenti des personnes du domaine de l'asile dans leur pays d'origine, en proposant des aides à la réintégration, sur un plus long terme. L'aide au retour dans sa forme actuelle a toujours ses détracteurs et ses adhérents. Que de débats autour de cette question. Soit elle dérange, soit on l'a proposée comme l'antidote idéal à la question de la migration. L'aide au retour est tour à tour séduisante, redoutable,

Going Home

Newsletter aide au retour août 2012

inutile, trop généreuse, centrale, voir indispensable. C'est dans ce contexte très complexe que s'inscrit l'activité du/de la conseiller/ère en vue du retour. Si la formule du pastis 51 correspond à 5 doses d'eau pour une dose de pastis, le chiffre inversé à savoir le 15 de l'aide au retour correspond pour ma part à une dose de conviction pour 5 doses d'attentes de part et d'autre. En effet, nous évoluons dans un contexte passionnant mais exigeant. Mais quel est donc le rôle de la conseillère en vue du retour et que fait-elle ?

L'outil principal qui caractérise le mandat du/de la conseiller/ère en vue du retour est la méthode dite de case management ou démarche de projet. Voilà l'essence de notre action au quotidien, avec comme objectif le retour volontaire et consenti des personnes du domaine de l'asile. Le processus de l'aide au retour est l'accompagnement d'un projet individuel. Il s'agit d'une succession d'activités indépendantes, réalisées dans des délais déterminés, selon des règles déterminées et avec des moyens déterminés, pour produire une prestation orientée vers un objectif : le départ volontaire et consenti. Il n'y a pas de processus sans structure. C'est un processus dynamique par étape. On part de ce qui existe et de ce qu'il faut chercher, dans un mouvement permanent de récolte et de croisement d'informations, d'évaluation et de vérification, d'ajustements, de priorités, de planification, de décomposition et d'ajustements de tâches. Dans le cadre de notre activité, plusieurs défis jalonnent notre route. D'abord des défis d'ordre socio-politique, notre action dépend beaucoup de la politique d'asile en Suisse mais aussi des politiques européennes et internationales (accords de réadmission), mais aussi de la situation et du contexte dans le pays de retour. Il y a également tous les défis d'ordre institutionnel comme les énormes enjeux budgétaires ou les rapports de force cantons – Confédération. Puis il y a les défis d'ordre individuel vis-à-vis des personnes en partance, comment répondre à l'ensemble de leurs motivations personnelles, comment offrir une réponse juste et individualisée dans le respect des attentes institutionnelles et politiques ? Les trois questions qui

animent en permanence notre action sont : quelles sont les conditions d'un retour dans le pays d'origine réussi ? Comment favoriser et encourager un plus grand nombre de départs volontaires et consentis ? Comment améliorer la communication et la collaboration avec l'ensemble des partenaires impliqués ? Dans le cadre de nos entretiens, nous établissons au cours d'une première étape, un bilan de situation avec la personne en créant du lien. Au cours d'une deuxième étape nous explorons, motivons et créons avec la personne, des perspectives, des moyens et des intentions pour la réalisation d'un projet personnel de réintégration sur le long terme, dans le pays de retour. La dernière étape du processus consiste à construire les dimensions du projet de retour et les conditions de départ. Puis se déroule toute la phase opérationnelle du retour (organisation du vol, versement de l'aide au retour, monitoring dans le pays d'origine). Ce processus pré - suppose des aspects éthiques : il s'agit d'un accord et d'un engagement bilatéral, basé sur le dialogue et la négociation, ce qui inclut une réciprocité et un équilibre des responsabilités et des devoirs. Le retour volontaire résulte d'une libre adhésion de la personne, ainsi que d'une volonté concordante entre celle-ci et le conseiller en vue du retour. Chacun étant le meilleur expert de lui-même et chaque culture « choisit » son mode de relation.

Extrait choisi de ce que m'ont appris 15 années comme « professionnelle » de l'aide au retour, avec la plus belle reconnaissance pour toutes ces actions : les échos positifs de la part des personnes rencontrées et rentrées dans leur pays d'origine et la confiance qu'elles nous témoignent. Longue vie à l'aide au retour car elle ne prévoit pas seulement l'avenir, mais elle le rend possible. Avec mes remerciements à tous les partenaires professionnels engagés dans ce mandat, convaincus qu'à tout problème il y a forcément une solution, avec une issue possible, sans contrainte et sans angélisme, dans le respect et le droit des personnes.

4. Aide au retour concrète

Bosnie-Herzégovine – visite après 8 ans

Liliane Schoepfer, OIM Berne

En 1992, les conflits en ex-Yougoslavie forcèrent Madame R. à quitter son pays d'origine, la Croatie, pour venir se réfugier en Suisse. En juin 2004, alors âgée de 65 ans, elle exprima son vœux de rentrer dans son pays d'origine en s'adressant à l'OIM pour pouvoir participer au programme d'aide au retour volontaire. Initialement, elle souhaitait retourner vivre dans sa maison natale dans le village de Vukosavlje en Bosnie-Herzégovine mais des clarifications faites par l'OIM sur place démontrèrent l'impossibilité de rénover sa maison natale, qui avait été fortement endommagée pendant la guerre, avec le financement que proposait l'ODM. La solution alternative fut la construction d'une maison préfabriquée sur le même terrain, la destruction de l'ancienne maison et la préparation du terrain fut entrepris par la famille. Durant les premiers mois après de son retour en décembre 2004 et jusqu'à ce que sa maison fut terminée en avril 2005, elle logea provisoirement chez sa sœur. L'aide au retour comporta une aide initiale pour les premiers temps après son retour ainsi qu'un « cash-for-shelter », somme versée mensuellement à sa sœur pour l'hébergement qu'elle mettait à disposition. Dans le cadre de l'aide structurelle, l'ODM finança un projet d'accès à l'eau courante dans ce même village de Vukosavlje. La mise en œuvre de ce projet a été réalisée avec succès en été 2005.

8 ans après son retour, Madame R. vit toujours dans la même maison qui a été construite grâce à l'aide au retour. Elle bénéficie d'une rente régulière venant de l'étranger et profite également d'une assurance maladie gouvernementale. Malgré son âge avancé (74 ans), Madame R. se porte bien et déclare : « J'ai un grand jardin dont je prends soin tous les jours. L'après-midi, je fais une petite sieste puis je retourne travailler dans mon jardin. Jeregar-

de la télévision, lis des livres et rends visite à mes voisins qui sont très sympathiques, je ne m'ennuie jamais et j'ai tout ce dont j'ai besoin ici ! La plupart de ma famille habite en Croatie et vient en visite dès qu'ils ont le temps. Moi, je suis trop âgée pour voyager mais encore assez en forme pour prendre soin de moi-même et vivre toute seule. Je me sens très bien ici, c'est mon pays d'origine. ». Madame R. est reconnaissante pour le soutien obtenu de la Suisse à travers le programme d'aide au retour. Elle affirme qu'elle serait de toute façon rentrée et que ce programme lui a fortement facilité le processus de retour. Chaque jour qu'elle passa en Suisse, elle pensait à son pays d'origine, elle ne regrette donc en rien son retour au pays.



En mai dernier, à l'occasion du 15ème anniversaire de l'aide au retour, Madame R. a été recontactée, 8 ans après son retour, pour témoigner.

5. Divers

Quoi de neuf ?

Résultats du sondage sur la Communication Aide au retour *Annika Lenz, OIM Berne*

La Communication Aide au retour est conçue de concert par l'ODM et l'OIM. Elle comprend diverses brochures, des flyers, une newsletter, des histoires concrètes d'aide au retour et des pages web de l'OIM Berne et de l'ODM (CRV Intranet).

Le concept de communication doit être revu en 2013. Il est prévu par exemple de modifier et d'uniformiser l'aspect des supports d'information.

Que souhaitent les lecteurs, les utilisateurs et les conseillers en vue du retour ? Qu'est-ce qui leur plaît aujourd'hui ?

Afin de le déterminer et de modeler le nouveau concept, le groupe de travail Rüko a réalisé un sondage en ligne auprès des utilisateurs potentiels. Sur les 48 personnes qui ont répondu, la plupart étaient des collaborateurs des services-conseils en vue du retour (30 personnes) ou des conseillers en vue du retour travaillant dans les CEP (6 personnes).

Dans l'ensemble, les participants apprécient le logo actuel mais se heurtent à la couleur jaune. Les histoires concrètes, le site web youproject.ch et la newsletter ont la cote. Les participants estiment que la newsletter a la bonne longueur et ils apprécient aussi la variété des thèmes abordés. En revanche, les posters et les chemises contenant la documentation ne sont pas autant appréciés. Les lecteurs de la newsletter aimeraient en savoir plus sur les changements à l'ODM, sur l'aide au retour à l'échelle européenne et sur le système Dublin.

Quels sont les supports souhaités par les conseillers en vue du retour ? Il s'agit essentiellement de

feuilles d'information sur l'obtention des documents de voyage pour les pays du Maghreb.

Nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui ont répondu au sondage et nous ont fait part de leurs idées ! Leurs remarques et suggestions seront prises en compte autant que faire se peut dans le nouveau concept.

Evénements

Le 18 octobre, l'OIM Berne organise, en collaboration avec la Division Sécurité humaine du Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE), une conférence publique à l'occasion de la journée européenne contre la traite des êtres humains. Plus d'informations suivront sur le site de l'OIM Berne.

Impressum

Éditeur: ODM et OIM, Aide au retour communication (RüKo)

Rédaction: Sonja Kyburz, OIM
Annika Lenz, OIM
Thomas Lory, ODM

Collaboration: Katharina Schnöring, OIM

Photos: © OIM

Layout: ODM

Contact: ODM: 031 325 11 11
OIM: 031 350 82 11

E-Mail: info@bfm.admin.ch
bern@iom.int

Internet: www.ch.iom.int
www.bfm.admin.ch